

Secrétariat Général

-0-0-0-0-

N° 013 /HAMA/SG/2025

COMMUNIQUE OFFICIEL

La Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) constate ces derniers temps, aussi bien à N'Djaména qu'à l'intérieur du pays, une prolifération de pages Facebook, faussement appelées « médias en ligne », portant souvent abusivement les noms de provinces, départements, chefs-lieux des provinces et lieux symboliques, ou se rapprochant de médias connus.

Ces pages, illégales, excellent dans le désordre de l'information, publiant et relayant de fausses informations, des messages de haine, des diatribes et autres attaques personnelles. Leurs responsables escroquent ou font souvent du chantage à certaines autorités administratives et responsables politiques. Toutes ces pratiques éhontées sont contraires au Code d'éthique et de déontologie du journaliste tchadien et portent gravement préjudice au travail des médias nationaux, légalement reconnus par l'Autorité de régulation.

La HAMA rappelle que la création de tout média (radio, télévision, journal imprimé ou journal en ligne) au Tchad, est encadrée par la loi. Par conséquent, il est demandé à tous les promoteurs et principaux animateurs de ces pages de désinformation de cesser immédiatement leurs activités illégales, sous peine de poursuites prévues par la loi.

Par ailleurs, la HAMA invite les responsables à différents niveaux et la population à faire preuve de vigilance dans la consommation de l'information et à n'accorder plus aucun crédit à ces faux comptes Facebook.

Fait à N'Djaména, le 03 septembre 2025

Le Secrétaire Général



Félicien ALLADOUM RADINGAYE

